

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

6 février 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2023  
à 19 h 00 au Pavillon de la montagne.**



**Présents : M. Claude Riverin, maire**

M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Eric Larouche, conseiller poste 2  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) : M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5**

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. Le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Il salue les citoyens qui assistent à la séance.

**016-2023**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 – **résolution**

### **4. CORRESPONDANCE**

**4.1** Courriel de Mme Christine Rousseau

### **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

- 5.1** Tour de table, comités et dossiers majeurs
- 5.2** Planification stratégique- état de situation
- 5.3** Projet eaux usées, séance d'information
- 5.4** Pêche blanche
- 5.5** Rénovation, Chapelle du Tableau – résolution

### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus en janvier 2023
- 6.2** Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de janvier 2023
- 6.3** Dépôt Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$
- 6.4** Cain, Lamarre, avocats, renouvellement convention d'honoraires – résolution
- 6.5** Contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques – résolution
- 6.6** Signature, contrat d'aménagement forestier – résolution
- 6.7** Entente Desjardins, services bancaires – résolution
- 6.8** Journées de la Persévérance scolaire - résolution
- 6.9** Adoption, rapport annuel d'activités, service incendie – résolution
- 6.10** Projet de collaboration intermunicipal, prévention des incendies - résolution

### **7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**

- 7.1.** Autorisation de paiement, 3e versement, Ferme de l'Anse aux foins, déneigement de certains chemins, 9766.55\$
- 7.2** Autorisation de paiement, Club du Petit lac Saint-Germains, 1<sup>er</sup> versement, entretien chemin 11 397.50\$
- 7.3** Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts matières résiduelles, 9 921.80\$
- 7.4** Autorisation de paiement, MRC-du-Fjord-du-Saguenay, quotes-parts matières résiduelles, 5 540.52\$
- 7.5** Autorisation de paiement, Municipalité Saint-Fulgence, service incendie, 28 589\$
- 7.6** Autorisation de paiement, MRC du Ford-du-Saguenay, quotes-parts diverses, 22 954\$

### **8. URBANISME**

- 8.1** Bilan annuel 2022 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – dépôt
- 8.2** Situation, service urbanisme municipal

### **9. RÈGLEMENTS**

### **10. DIVERS**

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. DISPOSITIONS FINALES**

- 12.1** Levée de la séance

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

**017-2023**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023**

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, sans modification et avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 Courriel de Mme Christine Rousseau**

M. le maire, Claude Riverin procède à la lecture du courriel de Mme Christine Rousseau. Celle-ci déplore l'augmentation de son compte de taxes annuelles.

M. Riverin profite de l'occasion pour rappeler les raisons qui ont justifié les choix du conseil lors de l'adoption du budget 2023. Il souligne que le conseil était bien au fait des impacts du nouveau rôle d'évaluation, mais que la situation financière précaire de la municipalité ne donnait pas de marge de manœuvre aux membres du conseil.

### **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

#### **5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.**

Mme Suzan Lecours souligne le succès obtenu par les amis des aînés qui ont tenu un souper, il y a quelques jours. Elle annonce aussi qu'un bingo est prévu pour le 9 février, au Pavillon de la Montagne.

Mme Lecours rappelle aussi qu'un brunch musical a été organisé par la responsable de la bibliothèque. L'événement sera l'occasion de remettre les prix aux gagnants du plus récent concours de poésie. Les gens intéressés doivent se procurer des billets auprès de Marie-Josée Paradis.

#### **5.2 Planification stratégique, état de situation**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dresse un bilan des dernières démarches liées à la planification stratégique.

Il mentionne qu'un comité de travail est en train d'approfondir certains éléments soulevés lors de la consultation auprès de la population.

### **5.3 Projet eaux usées, séance d'information**

M. le maire, Claude Riverin rappelle qu'une séance d'information concernant le projet d'assainissement des eaux usées aura lieu le 13 février 2023, au Pavillon de la Montagne, à compter de 18h.

La municipalité présentera l'état d'avancement du projet.

### **5.4 Pêche blanche**

M. Étienne Voyer, conseiller, mentionne que certaines mesures ont été mises en place afin d'assurer une saison de pêche blanche agréable pour tous. Il souligne qu'une descente publique a été aménagée, précisant du même coup que les pêcheurs sont invités à respecter les terrains privés situés en bordure du Saguenay.

Des toilettes ont aussi été installées près du quai.

Un stationnement est maintenant accessible près de la patinoire extérieure. Les pêcheurs doivent l'utiliser afin de laisser le stationnement du Pavillon de la Montagne aux utilisateurs de la salle communautaire et aux résidents de l'Anse d'en haut.

Il termine en mentionnant qu'une réflexion se poursuit quant à l'imposition d'une tarification pour le stationnement.

**018-2023**

### **5.5 Rénovation, Chapelle du Tableau**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier annonce que la MRC du Fjord-du-Saguenay confirme une aide financière de 21 500\$ plus les taxes pour permettre la réalisation des plans et devis techniques détaillés pour la réfection de la chapelle Saint-Basile-de-Tableau.

CONSIDÉRANT l'octroi par la MRC du Fjord-du-Saguenay d'une aide financière de 21 500\$ plus les taxes pour permettre la restauration patrimoniale de la chapelle Saint-Basile-de-Tableau ;

CONSIDÉRANT que les travaux de restauration seront également admissibles à un soutien financier ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par les maîtres d'œuvres architectes pour la réalisation de plans et devis détaillés pour construction :

POUR CES MOTIFS, il est proposé Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, de confier le mandat aux maîtres d'œuvres architectes pour la réalisation de plans et devis détaillés pour la réfection de la Chapelle du Tableau, conformément à l'offre de services datée du 27 octobre 2022.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en janvier 2023**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en décembre 2022.

### **6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de janvier 2023**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2022.

### **6.3 Dépôt liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$**

M. le maire, Claude Riverin dépose et procède à la lecture de la liste des contrats comportant une dépense de 2 000\$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$.

Il annonce que cette liste sera publiée sur le site web de la municipalité.

**019-2023**

### **6.4 Cain, Lamarre avocats, renouvellement convention d'honoraires**

CONSIDÉRANT la proposition de convention d'honoraires proposé par la société d'avocats Cain Lamarre pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité d'avoir recours à des services de conseils juridique sur une base régulière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire Claude Riverin et le directeur général et greffier-trésorier, Eric Emond à signer la convention d'honoraires proposée par la société d'avocats Cain, Lamarre, pour les années 2023 et 2024.

**020-2023**

## **6.5 Contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'aménagement forestier exige que la municipalité se porte caution des devoirs et obligations de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT la demande de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord à l'effet d'obtenir une résolution de la municipalité à cet effet;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord dans le cadre du contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales.

**021-2023**

## **6.6 Contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) signé entre la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord et la MRC du Fjord-du-Saguenay vient à échéance le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat permet notamment à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de générer un revenu par la récolte de bois sur les TPI, en contrepartie de payer les redevances associées à la récolte et de faire les travaux sylvicoles nécessaires au maintien de la possibilité forestière;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord souhaite poursuivre son implication dans l'aménagement et la mise en valeur du territoire forestier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

POUR CES MOTIFS, IL PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord à signer le contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales 2023-2026, et tous les autres documents qui en découlent.

### **6.7 Entente Desjardins, services bancaires**

Ce point est remis à la séance du conseil du mois de mars

**022-2023**

### **6.8 Journée de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l’abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10 % de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 201-2020 (12,7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ
- 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2023, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 16<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème « Bien entourée, les jeunes peuvent tous persévérer », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère et résolu à l'unanimité de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;



D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS.

**023-2023**

#### **6.9 Adoption, rapport annuel d'activités, service incendie**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI), article 35, la municipalité doit compléter le rapport annuel de la réalisation du plan de mise en œuvre pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT l'entente existante entre les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Fulgence concernant la protection contre les incendies :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, d'adopter le rapport annuel de la réalisation du plan de mise en œuvre concernant la protection contre les incendies.

**024-2023**

#### **6.10. Projet collaboration intermunicipale, prévention des incendies**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau désirent présenter un « *projet de mise en commun de services* » dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et adopté à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord s'engagent à participer au « *projet de mise en commun des services* » et à assumer une partie des coûts;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord autorisent le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ET QUE les membres du conseil municipal acceptent que la municipalité de Saint-Fulgence agisse à titre d'organisme responsable du projet.

## **7. AUTORISATION DE PAIEMENT**

**025-2023**

### **7.1 Autorisation de paiement, 3<sup>e</sup> versement, Ferme de l'Anse aux foins, déneigement de certains chemins, 9 766.55\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement du troisième versement de la facture de la Ferme de l'Anse aux foins pour le déneigement de certains chemins pour un montant de 9 766.55\$.

**026-2023**

### **7.2 Autorisation de paiement, Club du Petit lac Saint-Germains, 1<sup>er</sup> versement, entretien chemin 11 397.50\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du 1<sup>er</sup> versement au Club du Petit lac Saint-Germains pour l'entretien des chemins d'été, pour un montant de 11 397.50\$.

**027-2023**

### **7.3 Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts matières résiduelles, 9 921.80\$**

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay au montant de 9 921.80\$ pour les quotes-parts du traitement des matières résiduelles.

**028-2023**

### **7.4 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts matières résiduelles, 5 540.52\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Éric Larouche, conseiller, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay au montant de 5 540.52\$ pour les quotes-parts du traitement des matières résiduelles.

**029-2023**

**7.5 Autorisation de paiement, Municipalité de Saint-Fulgence, service incendie, 28 589\$**

Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Municipalité de Saint-Fulgence pour le service incendie, pour un montant de 28 589\$.

**030-2023**

**7.6 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts diverses, 22 954\$**

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay au montant de 22 954\$ pour des quotes-parts diverses.

**8. URBANISME**

**8.1 Bilan annuel 2022 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond dépose et explique le bilan annuel 2022 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**8.2 Situation, service urbanisme municipal**

M. le maire, Claude Riverin explique que la municipalité n'est pour l'instant pas en mesure de répondre aux demandes des citoyens concernant l'urbanisme. Il assure que des démarches sont entreprises afin de corriger la situation et sollicite la patience et la compréhension de la population.

**9. RÈGLEMENTS**

**10. DIVERS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

**12. DISPOSITIONS FINALES**

**031-2023**

**12.1 Levée de la séance**

M. Étienne Voyer propose que la séance soit levée à 20h 55.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire